

**SOCIETE LOT-et-GARONNAISE d'EXPLOITATION du MARCHE d'INTERET NATIONAL**

---

**SO.LO.G.E.M.I.N.**

**Avenue Jean Jaurès – Marché d'Intérêt National**

**47000 AGEN**

---

**COMITE TECHNIQUE CONSULTATIF  
du Marché d'Intérêt National d'Agen-Boé**

**Séance du 25 octobre 2023**

## **Séance du lundi 25 octobre 2023 – 14h30**

### **Etaient présents**

- SO.LO.GE.M.I.N.
  - o Mr Frédéric ALNO – Directeur Général Délégué
  - o Mr Thierry BARO – Directeur adjoint SOLOGEMIN et Directeur du Marché
- Administrations Publiques
  - o Mr Christian MOURRA – Réseau des Nouvelles des Marchés
  - o Mr Baptiste BOISSET – Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
  - o Mr Loïc LECHERBONNIER – Développement économique de la DDT, représentant La Préfecture de Lot-et-Garonne
- Opérateurs du Marché
  - o Mme Emilie TORRES – LA BRASSERIE DU MARCHE
  - o Mr Christophe BARBERAN – VD PRIM/ADAGIO Sas
  - o Mr Sébastien RESSES - GONZATO Sarl
  - o Mr Christophe ROZES –LIGNAC Sarl
  - o Mr Samuel PERRET – COM 3 POM Sarl
  - o Mme Sandra GUIMBERTEAU et Mr Mohamed SEBIA (invité) – APIHA / Les Jardins d'Aquitaine
- Producteurs :
  - o Mr Yoann GAVALDA – LES FRUITS DES COTEAUX Scea
  - o Mr Adrien AUCHE – Scea de GARONNE

### **Etaient absents et excusés**

- SO.LO.GE.M.I.N.
  - o Mr Jean-Marc GILLY – Président du Conseil d'Administration - Directeur Général
  - o Mr Gaël ROCHIAS – Responsable sécurité et garde
- Opérateur du Marché :
  - o Mme Fabienne MONTET – VILLAGE 47 Sarl
  - o Mr Julien MAJOU – MAJOU Sa
- Producteurs :
  - o Mr Jean-Louis SOPETTI – Earl du BOSC
  - o Mr Thierry BERTON
  - o Mr Jean-Marc FEDULLO – Earl FEDULINE
  - o Mr François VIOT – CRESSONNIERES D'AQUITAINE Scea
- Autres Usagers
  - o Mr Stéphane TEYSSÉDRE – acheteur – La Rosée
  - o Monsieur Bernard PERE – acheteur – Bernard Fruits et Légumes

Monsieur Frédéric ALNO accueille l'ensemble des participants. Messieurs ALNO et BARO abordent les différents sujets à l'ordre du jour.

## **I – Visite du bâtiment en construction**

Ce moment a permis aux membres du comité technique de se rendre compte du nouvel outil qui accueillera le marché des producteurs et de découvrir les différents locaux destinés à la location.

Au retour en salle, il est rappelé la composition du comité technique consultatif. Cette dernière va évoluer, les périodes de mandat arrivant à échéance pour les représentants des catégories 2 (producteurs), 3 (opérateurs du marché) et 4 (autres usagers du marché : acheteurs). La SOLOGEMIN consultera et nommera les nouveaux représentants pour une période de 3 années.

## **II – Points de gestion du marché**

### **II-1 : Marchés des producteurs 2024**

Le principe des marchés reportés pour les lundis fériés et des marchés avancés pour les jeudis fériés est maintenu.

Cependant en 2024 le mercredi 08 mai et le jeudi 09 mai sont fériés. Ces deux jours consécutifs amènent une réflexion.

Plusieurs solutions sont envisagées :

- un seul marché sur la semaine : mardi 07 mai 2024,
- marché lundi 06 mai et vendredi 10 mai 2024,
- marché lundi 06 mai et maintien du marché jeudi 09 mai 2024.

Il a été demandé à la Préfecture de Lot-et-Garonne de clarifier la situation de la circulation des PL les jours fériés. La réponse apportée ne permet pas la venue à vide des acheteurs en PL au MIN les jours fériés.

La solution d'un seul marché sur la semaine décalant complètement le fonctionnement des usagers, la solution 2 est retenue par la SOLOGEMIN : marché lundi 06 mai et vendredi 10 mai 2024

### **II-2 : Gestion des déchets**

L'amélioration du tri sélectif dans le MIN se poursuit avec la séparation des films étirables qui suit l'itinéraire des cartons. Le tri du verre, du papier et des déchets d'emballages ménagers se fait par apports volontaires aux bornes de tris présentes en 3 endroits du MIN (Bât A, Bât H et déchèterie)

### **II-3 : Point sur le marché au carreau 2023**

Pour 2023, année en cours, la SOLOGEMIN a enregistré :

- 316 carreaux (emplacements de vente) producteurs
- 364 producteurs venant au MIN

- 108 parkings acheteurs
- 364 acheteurs fréquentant physiquement le MIN

17 nouveaux producteurs, dont 13 ont bénéficié d'un carreau de vente gratuit, et 25 nouveaux acheteurs, dont 5 ont bénéficié d'un parking gratuit, ont été enregistrés à ce jour pour 2023.

En 2022, 328 200 entrées au MIN ont été enregistrées (dont 23 800 pour les producteurs, 33 400 pour les acheteurs et 18 700 pour les transporteurs)

Les derniers mouvements d'entreprises sur le MIN :

- Mars 2023 : installation du grossiste en fruits et légumes SAVIO et Fils dans le local O-1 du bâtiment O rénové
- Mars 2023 : installation de l'expéditeur en fruits et légumes CRENO IMPEX dans le local O-2a du bâtiment O rénové
- Juillet 2023 : reprise de l'activité de Pesage 47 (bâtiment M) par l'entreprise PRECIA MOLEN SERVICE
- A venir : installation du centre de formation AFTRAL dans le nouveau bâtiment Q
- A venir : installation du grossiste en fruits et légumes LES JARDINS DE FEDULINE dans le nouveau bâtiment Q
- A venir : installation de l'expéditeur ANTILLES FRAIS dans le local O-2b du bâtiment O rénové

### **III – Points de développement du M.I.N.**

#### **III -1 : Avancement et nature des travaux**

La rénovation du bâtiment O est terminée, seuls des travaux complémentaires de reprise des chéneaux sont en cours de finition. L'ensemble des locaux seront occupés d'ici peu.

Dans les mois à venir, la SOLOGEMIN procèdera aux travaux de rénovation des locaux suivants pour les proposer à la location dans le cadre de procédures de mises en concurrence :

- Local B4 – bâtiment B – 240 m<sup>2</sup> – anciennement occupé par CRENO IMPEX
- Cases 15 à 17 – bâtiment D – 450 m<sup>2</sup> – anciennement occupées par PROFEX
- Cases 9 et 10 – bâtiment F – 480 m<sup>2</sup> – anciennement occupées par DELPRIM
- Travées 4b à 9 – bâtiment M – 375 m<sup>2</sup> – anciennement occupées par PESAGE 47 et par SOLOGEMIN
- Bureau N2 – bâtiment N – 70 m<sup>2</sup> – anciennement occupé par CRENO IMPEX

Les travaux de modernisation et d'amélioration des entrepôts frigorifiques de la SOLOGEMIN seront terminés en fin d'année 2023 :

- isolation par doublage des parois des chambres froides n°1, 2, 5, 7 et 9
- réfection des sols par application de résines des chambres froides n°1, 2, 5 et 7
- fermeture et mise en froid du quai PL de la chambre froide n°13b

Les travaux de modernisation du marché au carreau se termineront en décembre 2023 pour une mise en exploitation au début de l'année 2024.

### **III – 2 : Mise en concurrence des nouveaux espaces**

La mise en concurrence des locaux Q-1 (796 m2) et Q-2a (109 m2) situés dans le nouveau bâtiment Q sera faite en fin d'année 2023.

La SOLOGEMIN reste à la disposition des opérateurs et usagers du marché pour tout renseignement.

### **III – 3 : Nouveau mode de rechargement des badges d'accès au MIN**

La SOLOGEMIN étudie actuellement la mise en place d'un nouveau mode de rechargement des porte-monnaie électroniques pour les usagers du marché, avec une priorité donnée au rechargement à distance par internet.

### **III – 4 : Mise en place du marché producteurs 2024**

#### Rappel de l'organisation générale

La SOLOGEMIN définira les emplacements pour chaque utilisateur.

Les nouveaux producteurs ainsi que les productions en bio bénéficieront d'une signalétique amovible spécifique.

La travée n°3 et le haut de la travée n°4 (coté Ets Simonet) seront réservés au stationnement des VL (fourgons et voitures) des producteurs qui exposeront leur marchandise dans la nouvelle zone centrale des carreaux du nouveau bâtiment.

#### Jours de marchés « producteurs »

Les marchés des producteurs sont maintenus les lundis et jeudis

#### Changement de l'heure d'ouverture du marché

Le comité technique du 10 mai 2022 a acté le principe de l'avancement de l'heure d'ouverture des transactions du marché des producteurs en matinée.

Il est proposé aux membres du comité technique consultatif de se prononcer sur :

- l'heure de début de marché : 10h00, 10h30 ou 11h00
- la durée d'interruption des livraisons producteurs avant l'ouverture du marché : 1 heure, 1.5 heures ou 2 heures

Après divers échanges entre les différents membres du comité technique, la préconisation du comité technique consultatif est :

- **Ouverture des transactions du marché des producteurs : 10 H 30**
- **Interdiction des livraisons producteurs de 09 H 30 à 10 H 30**

#### Occupation des Parkings Acheteurs

Le nouveau bâtiment dispose de 18 places pour camion caisse de 3.5T et 11 places PL. Les acheteurs qui fréquentent le plus souvent le marché seront prioritaires pour l'obtention de ces places.

Les acheteurs ayant des véhicules fourgons ou voitures, ainsi que les acheteurs en camion caisse ou PL qui ne disposeront pas de place à quai au bâtiment Q, utiliseront les parkings sans mise à quai des travées 4, 5 et 6 existantes.

Les travées 4, 5 et 6 ne seront utilisées pour les camions caisse et les PL que s'il n'y a plus de place dans la nouvelle zone de marché du bâtiment Q

### Occupation des Carreaux Producteurs (emplacements de vente)

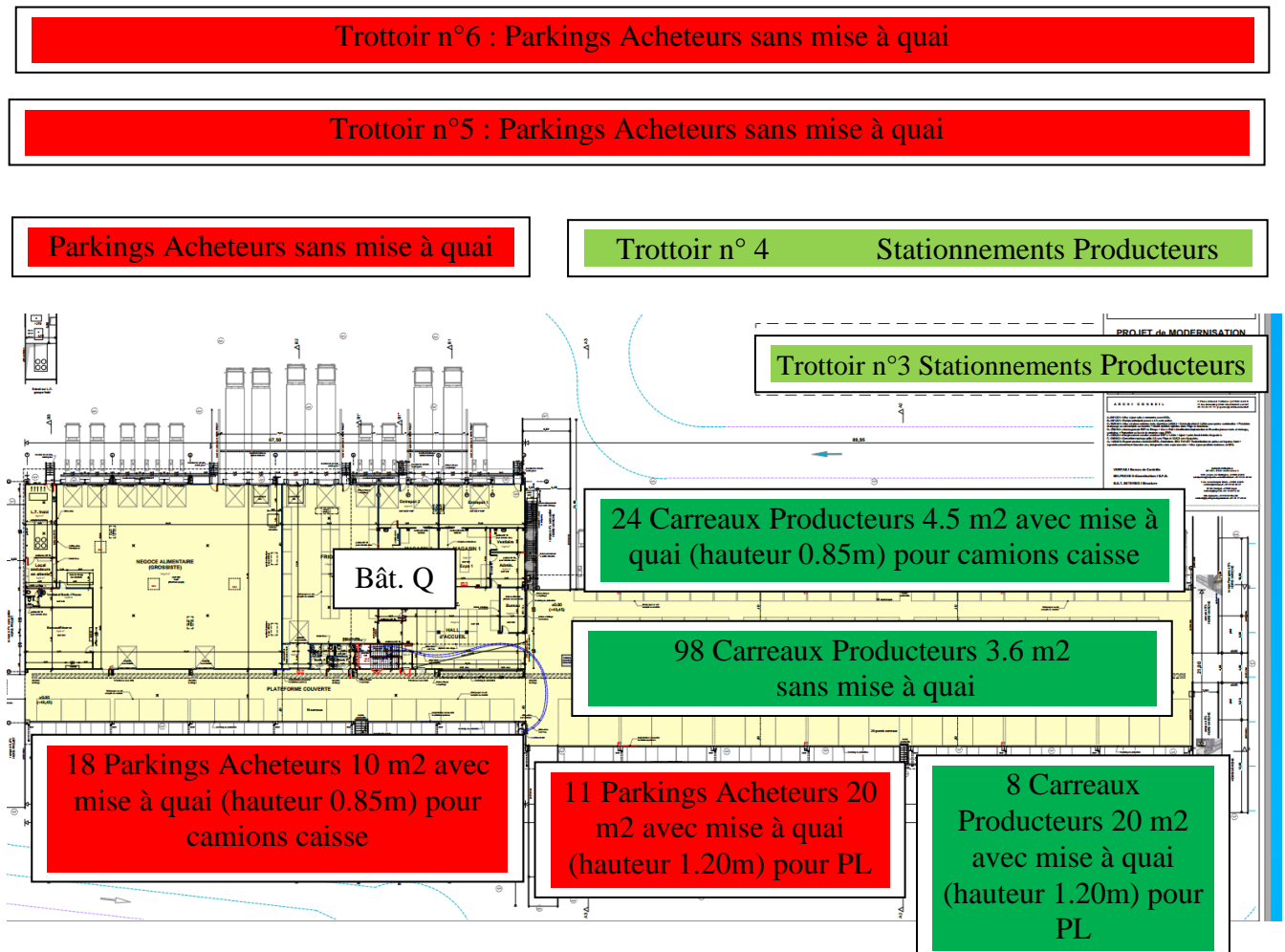
Les producteurs auront l'**obligation d'exposer la production dans le nouvel espace du marché au carreau** du bâtiment Q. Les travées n°3 et 4 serviront au stationnement des véhicules des producteurs exposant en partie centrale du nouvel espace des carreaux. La travée N°3 pourra éventuellement servir à l'exposition des marchandises qu'en cas de saturation du nouvel espace.

Le nouvel espace du carreau dispose de :

- 24 carreaux producteurs de 4.5 m<sup>2</sup> avec mise à quai (hauteur 0.85 m) pour les camions caisse de 3.5T
- 8 carreaux producteurs de 20 m<sup>2</sup> avec mise à quai (hauteur 1.20 m) pour les camions PL
- 98 carreaux producteurs de 3.6 m<sup>2</sup> sans mise à quai
- 1 place de chargement/déchargement pour les camion caisse de 3.5 T
- 1 place de chargement/déchargement pour les camion PL
- 2 places de chargement/déchargement pour les VL fourgons et voitures

Les producteurs fréquentant le plus le marché seront prioritaires pour l'attribution des places, notamment des carreaux avec mise à quai

### Plan de situation et d'occupation



Principe de tarif dégressif des emplacements – Carreaux Producteurs

|  | <b>Présent au cours<br/>d'1 trimestre civil</b>  | <b>Présent au cours<br/>de 2 trimestres<br/>civils</b>   | <b>Présent au cours<br/>de 3 trimestres<br/>civils</b>  | <b>Présent au cours<br/>de 4 trimestres<br/>civils</b>   |
|--|--|--|---|--|
| <b>Carreau Producteur<br/>3.6 m2 sans mise<br/>à quai</b>                      | <b>100 € TTC</b><br>le trimestre   | <b>150 € TTC</b><br>(soit 75 € le<br>trimestre)  | <b>175 € TTC</b><br>(soit 58.33 € le<br>trimestre)  | <b>175 € TTC</b><br>(soit 43.75 € le<br>trimestre)   |
| <b>Carreau Producteur<br/>4.5 m2 avec mise<br/>à quai (hauteur<br/>0.85 m)</b> | <b>140 € TTC</b><br>le trimestre   | <b>210 € TTC</b><br>(soit 110 € le<br>trimestre)   | <b>245 € TTC</b><br>(soit 81.67 € le<br>trimestre)  | <b>245 € TTC</b><br>(soit 61.25 € le<br>trimestre)   |
| <b>Carreau Producteur 25 m2<br/>avec mise à quai<br/>(hauteur 1.2 m)</b>       | <b>220 € TTC</b><br>le trimestre<br>dont 40 € de<br>participation<br>énergétique et<br>d'entretien | <b>350 € TTC</b><br>(soit 175 € le<br>trimestre)<br>dont 80 € de<br>participation<br>énergétique et<br>d'entretien | <b>435 € TTC</b><br>(soit 145 € le<br>trimestre)<br>dont 120 € de<br>participation<br>énergétique et<br>d'entretien | <b>475 € TTC</b><br>(soit 118.50 € le<br>trimestre)<br>dont 160 € de<br>participation<br>énergétique et<br>d'entretien |

Principe de tarif dégressif des emplacements – Parkings Acheteurs

|   | <b>Présent au cours<br/>d'1 trimestre civil</b>  | <b>Présent au cours<br/>de 2 trimestres<br/>civils</b>  | <b>Présent au cours<br/>de 3 trimestres<br/>civils</b>  | <b>Présent au cours<br/>de 4 trimestres<br/>civils</b>   |
|---|--|---|---|--|
| <b>Parking Acheteur<br/>Travées 4, 5 et 6<br/>et bât. B</b>                       | <b>120 € TTC</b><br>le trimestre   | <b>180 € TTC</b><br>(soit 90 € le<br>trimestre)   | <b>210 € TTC</b><br>(soit 70 € le<br>trimestre)   | <b>210 € TTC</b><br>(soit 52.50 € le<br>trimestre)   |
| <b>Parking Acheteur<br/>10 m2 avec mise à<br/>quai Bât Q<br/>(hauteur 0.85 m)</b> | <b>220 € TTC</b><br>le trimestre<br>dont 40 € de<br>participation<br>énergétique et<br>d'entretien | <b>350 € TTC</b><br>(soit 175 € le<br>trimestre)<br>dont 80 € de<br>participation<br>énergétique et<br>d'entretien  | <b>435 € TTC</b><br>(soit 145 € le<br>trimestre)<br>dont 120 € de<br>participation<br>énergétique et<br>d'entretien | <b>475 € TTC</b><br>(soit 118.50 € le<br>trimestre)<br>dont 160 € de<br>participation<br>énergétique et<br>d'entretien |
| <b>Parking Acheteur<br/>25 m2 bât Q avec<br/>mise à quai<br/>(hauteur 1.20 m)</b> | <b>300 € TTC</b><br>le trimestre<br>dont 60 € de<br>participation<br>énergétique et<br>d'entretien | <b>480 € TTC</b><br>(soit 240 € le<br>trimestre)<br>dont 120 € de<br>participation<br>énergétique et<br>d'entretien | <b>600 € TTC</b><br>(soit 200 € le<br>trimestre)<br>dont 180 € de<br>participation<br>énergétique et<br>d'entretien | <b>660 € TTC</b><br>(soit 165 € le<br>trimestre)<br>dont 240 € de<br>participation<br>énergétique et<br>d'entretien    |

*Trimestres civils :*

*Trimestre 1 : janvier, février, mars*

*Trimestre 2 : avril, mai, juin*

*Trimestre 3 : juillet, août, septembre*

*Trimestre 4 : octobre, novembre, décembre*

*Exemple 1 : présence en novembre : présent au cours d'1 trimestre civil*

*Exemple 2 : présence de juin à août : présent au cours de 2 trimestres civils*

*Exemple 3 : présence de mai à octobre : présent au cours de 3 trimestres civils*

*Exemple 4 : présence de mars à octobre : présent au cours des 4 trimestres civils*

Les membres du comité techniques estiment qu'au regard de l'outil proposé, ces tarifs restent tout à fait acceptables.

#### Services associés

La SOLOGEMIN mettra à disposition gratuitement des diables (ou fourches) et des chariots manuels en libre-service. Ceux-ci permettront notamment aux producteurs disposant de carreau sans mise à quai d'apporter leurs produits dans la zone du nouveau carreau depuis les stationnements des trottoirs n°3 et n°4.

La SOLOGEMIN prévoit de développer la communication et la promotion des activités du marché

### **III – 5 : Information sur les nouveaux projets**

L'implantation de la cuisine centrale, qui prépare les repas pour les collectivités et le portage des repas à domicile, dans la zone enherbée à droite en entrant dans le MIN, face à Primever, a été décidée par l'Agglomération d'Agen.

Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques destinés à l'autoconsommation pour la SOLOGEMIN, mais aussi pour les opérateurs du marché est à l'étude. Ce projet concerne le nouveau bâtiment Q.

La réfection énergétique du bâtiment A (isolation par l'extérieur) ainsi que la réhabilitation de l'ancien amphithéâtre seront prochainement à l'étude. L'objectif est d'implanter de l'activité dans cette partie du bâtiment désaffectée depuis plusieurs années, tout en répondant aux obligations règlementaires de réduction de la consommation d'énergie du décret tertiaire.

### **IV – Points de réflexion proposés par les acteurs du MIN**

#### **IV – 1 : voiries dédiées à la manutention des marchandises**

La commande pour une étude concernant l'amélioration de la qualité des voiries dédiées à la manutention des marchandises est faite.

Toutefois cette étude prendra la circulation dans sa globalité, ce qui permettra de dégager les différents axes d'amélioration.



## **IV – 2 : Dématérialisation des inscriptions producteurs et acheteurs**

Actuellement la SOLOGEMIN travaille sur la dématérialisation de sa partie administrative (facturation clients et fournisseurs, contrats paye).

La dématérialisation des inscriptions producteurs et acheteurs sera réalisée en suivant.

-----

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17 h 30.

Fait à Agen, le 15 novembre 2023

La direction de la SOLOGEMIN